

PROJET ASSOCIATIF GLOBAL 2021 - 2024



*Adapter et s'adapter...
Tout un programme pour une démarche inclusive.*



Sommaire

Le mot du Président	Page 3
Présentation de l'Adapei de la Corrèze	Page 5
01 / Ses valeurs fondatrices	
02 / Son origine	
03 / Son organisation	
04 / Son développement	
05 / Ses grands moments associatifs	
06 / Son implantation départementale	
07 / Quelques chiffres	
L'Adapei de la Corrèze et son environnement	Page 23
01 / Son implication dans les réseaux	
02 / Son soutien aux Associations de Personnes en situation de handicap	
Orientations stratégiques	Page 31
Conclusion	Page 45
Textes de référence	Page 46
Glossaire	Page 47



**Projet Associatif Global 2021 - 2024
de «l'Adapei de la Corrèze»**

Édition par le Service Communication de l'Association «l'Adapei de la Corrèze»,
3 allée des Châtaigniers 19360 Malemort.

Directeur de la publication et de la rédaction : Gérard RESTOUEX
Rédaction et conception graphique : Service Communication de l'Adapei de la Corrèze

*La majorité des photos sélectionnées pour la réalisation de ce document
ont été prises avant la crise de la Covid-19*

Le mot du Président

Jean-Michel COLIN



« La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale impose aux établissements et services médico-sociaux de se doter d'un projet d'établissement mais ce même projet d'établissement n'a d'existence légale, n'a de pertinence, que s'il existe un projet associatif. C'est ainsi que l'Adapei de la Corrèze élabore ici la troisième version de son projet associatif, après les profondes modifications structurelles et organisationnelles qu'elle a vécues depuis 2009. »

Nous devons être vigilants à la faire vivre et la transmettre comme le témoin d'une action déterminée et militante au service des Personnes en situation de handicap et de leurs familles. Véritable témoin des cinq années à venir de l'Adapei, ce document nous permettra de suivre les évolutions de notre Association, les ajustements à mener pour répondre aux attentes des Personnes en situation de handicap que nous accompagnons. Si ce projet associatif nous donne un cadre, rien ne nous empêchera d'en modifier certains aspects si nous le jugeons nécessaire.

Ainsi par exemple, les réflexions que nous menons actuellement pourront nous conduire à proposer à nos adhérents une modification des Statuts de l'Association afin d'assurer la pérennité de cette dernière ; et en conséquence, maintenir un mouvement parental fort sur le département de la Corrèze au profit des Personnes en situation de handicap.»

Jean-Michel COLIN
Président de l'Adapei de la Corrèze



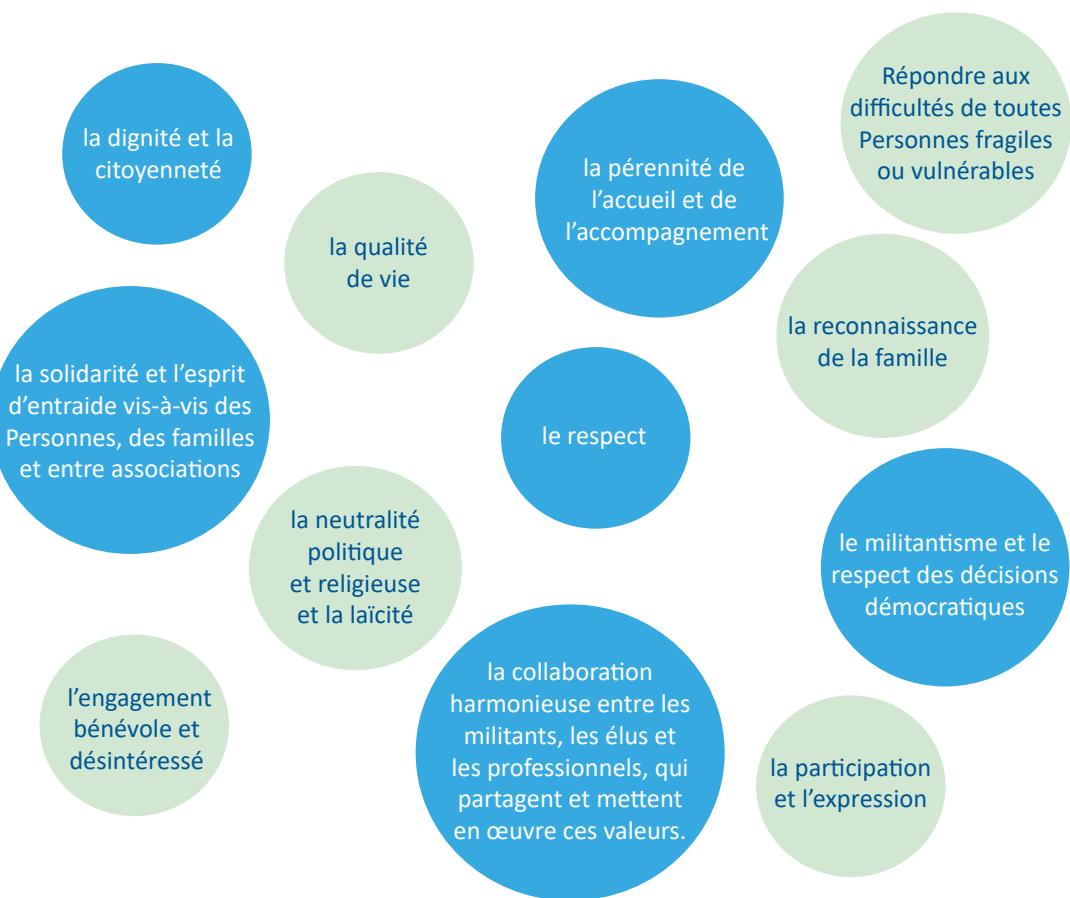


Présentation de l'Adapei de la Corrèze

01

Ses valeurs fondatrices et son engagement moral

L'association a toujours placé la Personne en situation de handicap au centre de son dispositif et a toujours fondé son action sur des valeurs essentielles et complémentaires.

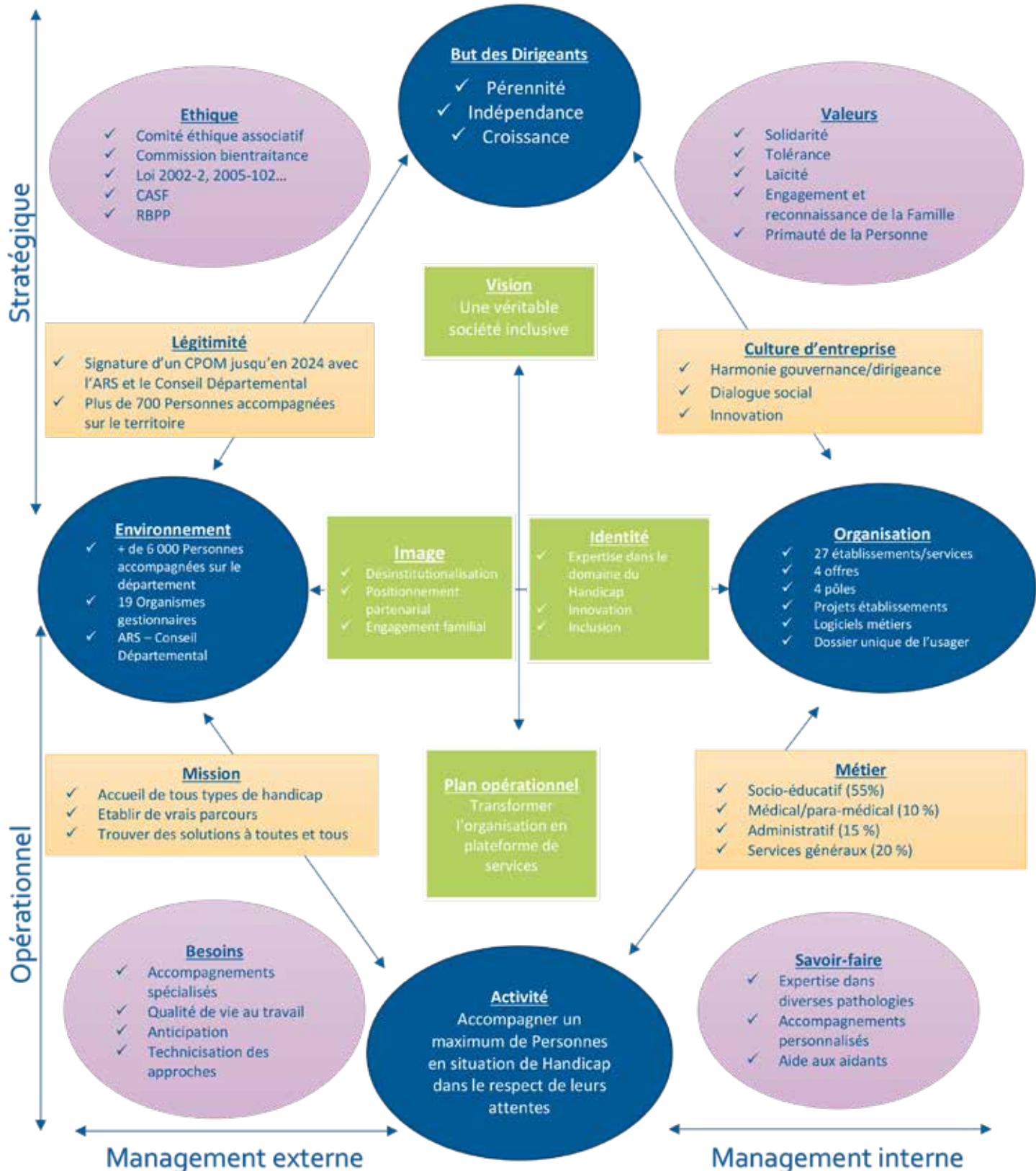


L'engagement moral de l'Adapei de la Corrèze :

L'association est ouverte à toutes les Personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité, relevant bien évidemment de notre champ de compétence, et à leurs familles. Elle s'engage à prendre en compte leurs besoins en s'appuyant sur ses propres moyens ou en recourant aux outils proposés par d'autres structures.



L'Adapei de la Corrèze sous le prisme du Diamant de MARCHESNAY*



* Cet outil, du nom de son créateur, s'inscrit dans une stratégie d'entreprise et se pose comme aide à l'évaluation de son fonctionnement, mais aussi comme aide à sa projection et son devenir

02 Son origine

Affiliée à l'UNAPEI, association reconnue d'utilité publique et régie par la loi de 1901, l'Adapei de la Corrèze est une association de parents, de Personnes en situation de handicap, et de leurs amis.

Elle est créée en 1962, née de la mobilisation de parents corréziens confrontés à la situation de handicap mental de leur enfant.

Elle se caractérise et se distingue par le fait qu'elle est avant tout une association familiale réunissant plusieurs centaines de parents mais aussi d'amis se mobilisant, adhérant et participant à la vie associative, autour de valeurs fondatrices partagées.

Les quelques pionniers qui s'étaient réunis en cette année 62 étaient loin de se douter qu'elle deviendrait ce qu'elle est aujourd'hui.



03 Son organisation

1 - Sur un plan politique :

L'association est administrée par un **Conseil d'Administration** élu par l'Assemblée Générale. Il détermine les orientations stratégiques de l'association en matière de politique et de gestion. Sur le fondement des valeurs associatives, le Conseil d'Administration de l'Association :

- Identifie les besoins et les attentes
- Définit les orientations et les objectifs
- Met en œuvre les moyens et les actions pour les atteindre
- Apprécie les résultats des orientations arrêtées et mises en œuvre
- Veille à ce que les actions développées dans les projets d'établissements et de services soient exactement conformes à ses orientations et à ses décisions.



370
Salariés



22
Établissements
& services



800
Personnes
accompagnées



dont
250
Travailleurs
en situation
de handicap

1 Territoire La Corrèze

Les élus sont solidaires des décisions prises démocratiquement par les instances associatives.

Leur démarche doit être uniquement guidée par l'intérêt général qui prime sur les intérêts particuliers.

Les commissions n'existent pas seulement pour répondre à des problèmes politiques mais aussi gestionnaires. Souhaitées et mises en place par le Conseil d'Administration, elles sont un des moyens de l'Association pour être au plus près des problématiques, qu'elles relèvent ou non du quotidien, pour réfléchir à des pistes de travail, pour les mettre en action.

Leur composition peut varier en fonction de leurs thèmes et peut ainsi regrouper conjointement des Administrateurs, des Personnes accompagnées, des professionnels, des conseillers techniques.

Certaines ont vocation à perdurer, d'autres à n'exister qu'en fonction de la durée de vie du projet qu'elles animent.

Des comptes-rendus de travaux sont effectués très régulièrement en Bureau et Conseil d'Administration qui, en tout état de cause, restent les seules instances décisionnaires.

Afin de se faire une idée plus précise de ce fonctionnement, la liste de ces différentes commissions est la suivante :

- Vie Associative
- Communication
- Aide aux aidants
- Vie affective et sexuelle des Personnes en situation de Handicap
- Médicale
- Bientraitance
- Comité Éthique
- Recrutement
- Comité de Gestion
- Offre Enfance
- Offre Habitat
- Offre Travail et Insertion
- Offre Vie Sociale

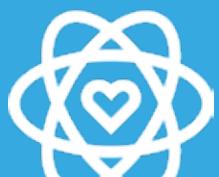


FOCUS

Le **Comité Éthique** se positionne dans une mission d'observatoire, de veille et d'aide à la décision pour la gouvernance associative. Recueillant, objectivant l'analyse des cas singuliers examinés en Commission Bientraitance d'une part, produisant d'autre part des réflexions sur des thématiques générales, le Comité Éthique est en outre chargé d'élaborer un cadre de valeurs, une Charte Éthique.

La **Commission Bientraitance** constitue, quant à elle, une cellule de réflexion éthique à un échelon opérationnel visant notamment à soutenir et étayer le positionnement professionnel. Via un questionnement permanent et une analyse critique, la Commission Bientraitance a vocation, au regard des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles produites par l'HAS à :

- Ré-interroger le sens des pratiques ;
- Faciliter une prise de décision la plus « juste possible » ;
- Faciliter le « bien agir » dans une situation donnée à un moment donné ;
- Renforcer les dynamiques d'équipes.



Éthique



Bientraitance

2 - Sur un plan gestionnaire :

L'ensemble des responsabilités incombe à la personne morale mais est exercée conjointement par les Membres du Conseil d'Administration et le Directeur Général. Pour ce dernier, elles le sont sur délégation du Président.

La personne morale est l'interlocutrice des différents financeurs. L'Adapei de la Corrèze veille à l'emploi, le plus conforme aux besoins des Personnes accompagnées, des moyens qui lui sont attribués par les autorités de contrôle et de tarification.

Elle rend compte auprès de ces dernières de l'usage qu'elle fait des fonds qui lui sont alloués.

Sur délégation, le Directeur Général est garant du bon fonctionnement des établissements et services.

L'Adapei de la Corrèze s'attache à travailler en complémentarité avec d'autres structures œuvrant dans le domaine médico-social, sanitaire, entrepreneurial, etc... et à créer, renforcer ou développer des partenariats à tous niveaux.

A noter que dans cette fonction, elle est conventionnée avec l'ARS et le Conseil Départemental sur la base d'un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens). Ce contrat, porteur d'efficacité et de rationalité, est en place depuis 2020 et a ainsi évolué en sachant s'adapter aux nouvelles politiques publiques, à l'évolution de l'Association et notamment des Personnes accompagnées, des redéploiements structurels, des créations de services.

Notre volonté constante d'évolution doit se faire, encore et toujours, en fonction des besoins. Aujourd'hui, l'organisation se décline ainsi sous forme de plateforme de services.

De façon schématique, la plateforme dans son fonctionnement doit se décliner de la façon schématique suivante, en reprenant les différents interlocuteurs qui doivent répondre aux besoins de la Personne :



Cependant, l'Adapei ne peut avoir vocation à répondre à l'intégralité des attentes et besoins de la Personne. Là aussi, ce positionnement peut se résumer sous la forme du schéma suivant :



L'opérationnalité de cette plateforme peut se présenter de la façon suivante :



Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

L'Adapei de la Corrèze travaille depuis 2010 sous le couvert d'un CPOM. Ce dernier définit les objectifs à atteindre, arrêtés de façon tripartite : ARS, Conseil Départemental, Adapei de la Corrèze.

Les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens ont été renouvelés au fil des années, c'est ainsi que nous travaillons actuellement sous le coup d'un CPOM 2020-2024. Les objectifs d'évolution des offres seront développés ultérieurement dans ce document.

Le Comité de Direction et les Réunions de Cadres

Le Comité de Direction est un organe de fonctionnement réunissant les Directeurs de Pôles et Offres ou de fonctions supports. Il se réunit en moyenne une fois par semaine et a une double vocation :

- **Politique** : le Directeur Général anime ce comité et met ainsi en oeuvre avec les Directeurs les décisions prises par les instances politiques. Il veille tout particulièrement au principe d'unicité associative et assure ainsi une dynamique «une et indivisible». L'harmonisation des décisions, des pratiques (RH, comptables, techniques...) est affirmée en ce lieu.
- **Technique** : les Directeurs posent et réfléchissent à des problèmes strictement inhérents au fonctionnement de leurs structures. Le lien avec les fonctions supports donne ici toute sa crédibilité et pertinence.

Des réunions avec l'ensemble des cadres (COCAD) sont également planifiées une fois par trimestre pour décliner la politique associative.

Les Réunions Générales des personnels

Les administrateurs délégués aux Offres et Pôles, le Président et le Directeur Général se rendent dans chaque structure en début d'année à la rencontre de l'intégralité des salariés.

Ce moment, au delà de la présentation des voeux, est propice à la déclinaison des objectifs associatifs. Il se veut également un lieu d'échanges, en relation directe avec les représentants de la gouvernance associative.

A noter que si des événements exceptionnels viennent à se présenter, ce mode de **communication** et de travail peut être retenu.



Intégrer les missions transversales des Directeurs

4 grandes missions seront déclinées dans les mois et années qui viennent :

- **La qualité – gestion, prévention des risques :** menée par le Directeur de l'offre Vie Sociale, cette mission a pour objectif de passer d'un management de la qualité à un management par la qualité. Aidé en cela par un personnel qualiticien, les travaux sont colossaux et doivent nous amener à structurer nos fonctionnements, préserver et améliorer les conditions de travail de nos salariés, à augmenter toujours et encore notre professionnalisme, et ce avec un seul objectif, celui d'accompagner les Personnes de façon encore plus pertinente. Et ce point, s'il est porté par un directeur, ne doit pas être isolé, la qualité étant bien l'affaire de toutes et tous...
- **L'accompagnement à la santé :** Il sera porté par le Directeur de l'offre Enfance. Ce type d'accompagnement revêt un caractère crucial et doit absolument se structurer pour une approche globale au bénéfice des Personnes accompagnées. Bien évidemment au croisement de partenariats actés, il n'en reste pas moins vrai qu'une réponse interne doit être recherchée dans les plus brefs délais. Là aussi, cet accompagnement peut être rattaché à un développement concret de notre offre de services. A ce titre, une réflexion doit être rapidement engagée concernant la création d'un SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) à destination spécifique des Personnes Handicapées.
- **La Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) :** le directeur de l'offre Travail/Insertion sera chargé de développer cette mission transversale. Au croisement de l'intégralité de nos établissements et services, la GPEC définit les fiches de postes de chaque catégorie socio-professionnelle, les missions de tous. Dans un secteur d'une part en tension énorme de recrutement, d'autre part en pleine évolution organisationnelle, ce travail est un élément stratégique de notre développement.
- **La transition numérique :** animé par le directeur de l'offre habitat, là-aussi nous insistons sur le fait que ces travaux organisent d'ores et déjà « demain ». De plus, nous nous devons d'insister de façon spécifique sur la mise en place du Dossier Unique de l'Usager (DUU), sans lequel notre plateforme ne pourra se développer.



La Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)

Nous avons souhaité, dans ce cadre, travailler sur la marque entreprise et décliner de façon pointue les 4 piliers qui scandent cette RSO :

- L'environnemental en évaluant l'impact de nos décisions et de nos activités sur la société, et notamment en termes de développement durable.
- Le social par lequel nous devons promouvoir les meilleures conditions de travail possibles. A ce titre, nous développerons un plan d'action spécifique QVT (Qualité de Vie au Travail).
- L'économique par lequel et sur lequel repose l'ensemble de nos activités.
- La gouvernance qui se doit de contrôler la bonne intégration des 3 principes précédents.

La déclinaison de la RSO sera réalisée grâce aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) via :

- **La mise en place d'un Intranet** : Cet outil de communication doit nous permettre de mettre en place des outils partagés et de communiquer un maximum d'informations à nos salariés. Il permettra également aux professionnels de disposer d'un coffre-fort numérique personnel.
- **Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)** : La réforme européenne encadre la détention des données sensibles par les personnes morales. Une charte annexée au règlement intérieur permet de rappeler aux collaborateurs les bonnes pratiques ainsi que les sanctions encourues en cas de non-respect de la loi.
- **La GED (Gestion Électronique des Documents)** : C'est un procédé faisant intervenir des moyens électroniques, typiquement des logiciels et/ou des matériels, pour prendre en charge la gestion dématérialisée des documents (la numérisation, le classement, l'indexation, l'archivage, etc...). Cette mise en place devrait apporter des gains en fonctionnement mais aussi en temps de travail.
- **La dématérialisation des achats** : Dans un contexte budgétaire de plus en plus tendu, un certain nombre de structures décident de créer leur propre service achats. La professionnalisation des achats passe par une dématérialisation des processus qui permet de substituer les opérations papier par des documents ou procédures numériques. L'objectif : réaliser des économies à travers une meilleure définition des besoins et une négociation des achats globaux (contrats...) en termes de qualité, coûts et délais.



Son organigramme fonctionnel

DIRIGEANCE



Gérard
Directeur

MÉTIERS



Élodie LEYRAT
Responsable de Dispositif

Mission Transverse :
Accompagnement à la santé

Polyhandicap

Section des
Enfants et Adolescents
Polyhandicapés
MALEMORT

Groupe Besoins
Intenses
MALEMORT

Émilie FAURE
Responsable de Dispositif

SESSAD

Unité
d'Enseignement
Maternelle Autisme
(U.E.M.A.) - BRIVE

Unité
d'Enseignement
Louis Pons - BRIVE

Autorégulation
SAINT-GERMAIN
LES VERGNES

Unité
d'Enseignement
Cabanis - BRIVE

Magali BLAZY
Responsable de Dispositif

IME Traditionnel

Groupe Autisme
MALEMORT

Groupe Semi-Autonome
MALEMORT

IMPro



Raphaëlle SAUVET
Responsable de Dispositif

Mission Transverse :
Transition Numérique

Hakima EL YAMANI
Responsable de Dispositif

Anne-Laure GODILLON
Responsable de Dispositif

Amandine MULLER
Chef de service

Laure DELBOS
Chef de service

EAM

Foyer de Vie de
Puymaret - MALEMORT

Foyer d'Accueil
Médicalisé de Puymaret
MALEMORT

HABITAT DIVERSIFIÉ
Dispositif Émergence

EANM

Foyer
Centre d'Habitat
USSEL

Foyer de Vie pour
Personnes Handicapées
Vieillissantes - TULLE

SUPPORTS



Morgane POUILLE
Responsable de Dispositif

Vincent MASDUPUY
Responsable Système
d'Information

Systèmes d'Information
Gestion des archives

RGPD

- Service technique
- Développement durable
- Gestion du parc automobile

Maintenance préventive

Service Hôtelier

- Gestion du linge
- Hygiène des locaux

Vie Associative

Frédéric SIMONEAU
Directeur Général



Valérie LEYMARIE
Directrice Générale Adjointe

Aurélie MANAUX
Assistante de Direction

Communication
Accueil - Secrétariat



Innovation Sociale

Morgane LULLIER
Responsable HSE

Qualité

QHSE

Frédéric CHEDOZAUD
Chef de Service

Coordination de parcours



Mary-Aude BOUNY
Directrice de
l'Entreprise Adaptée

En cours de recrutement :
Directeur/trice

Kris TRACOL
Responsable
Cuisine Centrale

Jean-Paul BATTAGLIA
Responsable de Dispositif

Richard BONNET
Responsable de Dispositif



Esat
MALEMORT

Esat
TULLE

Esat
USSEL

Joël CONTINSUZAT
Directeur Technico-commercial



Émilie RESTOUEX
Directrice



Céline JOUGOUNOUX
Responsable de Dispositif



- Aide aux Aidants :
 - Café des aidants
 - Jeunes aidants
 - Hôla
- Aide à la Vie Partagée

Éric BOIRON
Responsable de Dispositif



- Handicap Psychique



- Cérebrolésés TULLE
- Cérebrolésés BRIVE
- Cérebrolésés USSEL

SAVS Cérebrolésés

En recrutement :
Responsable de Dispositif



- Handicap / Déficience mentale
- EMAR (Équipe Mobile d'Accompagnement Renforcé)

Marie PLANADE
Responsable de Dispositif



- Dispositif Andros Confiserie
- GEM TSA
- SAMSAH TSA
- PCPE

Christine PASQUET
Directrice Administrative et Financière



Delphine TEPEY
Directrice des Ressources Humaines



Gwenaëlle BROUSSE
Responsable Comptable
Contrôleur de Gestion

Marie-Line SAURET
Acheteuse

Aurore LEYMARIE
Responsable RH / Paie

Contrôle de Gestion

Contrôle Interne

Qualité de Vie et
des Conditions de Travail

Service Budgétaire,
Comptable et Financier

Service Ressources
Humaines / Paie

Gestion des Emplois et des
Parcours Professionnels

04 Son développement

Depuis 2017, date du dernier Projet Associatif Global, les obstacles ont été nombreux pour développer les structures et il a fallu s'accrocher, se mobiliser, se dépasser pour constituer un solide héritage. Combativité, pugnacité et détermination font partie intégrante de l'histoire associative.

Mais aujourd'hui, de nombreuses réalisations constituent un patrimoine conséquent mis à disposition des enfants et adultes en situation de handicap. Quelques manifestations, quelques orientations fondamentales ont marqué profondément l'histoire de l'Adapei de la Corrèze et ont participé à construire et fortifier l'Association.



Depuis 2012, ont été créés ou mis en place :

- Le FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé de Puymaret
- L'UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme
- Le DAR : Dispositif d'Auto-Régulation de l'Autisme en Milieu d'Inclusion Scolaire
- Le FVPHV : Foyer de Vie pour Personnes Handicapées Vieillissantes
- L'augmentation des places en Foyer de Vie
- L'ouverture de l'ESAT Ateliers Bessemer et Entreprise Adaptée de Malemort
- Le SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile - Céphéï
- La structuration du nouveau siège social de l'Adapei
- L'intégration du SAVS et du SAMSAH
- La création du PCPE, de trois GEM cérabolésé, d'un GEM TSA, d'un ESAT de transition sous franchise MESSIDOR, du Service de coordination de parcours, du dispositif ANDROS Confiserie, de l'Équipe Mobile d'Accompagnement Renforcé (EMAR) et du SAMSAH TSA
- La structuration de l'Aide aux Aidants



L'histoire est toujours en route...

05

Ses grands moments associatifs

Au-delà de la création des établissements et services et de leurs inaugurations, de grands moments continuent à marquer notre histoire associative :

- L'Opération Brioches : un formidable outil de communication et de mobilisation associative
- Le vide-grenier : un lieu de rencontre et de convivialité
- La chorale : regroupant Personnes en situation de handicap, Parents, Amis, Professionnels
- Des colloques divers : pour tenter de répondre à des problématiques concernant le plus grand nombre (autisme, aide aux aidants, douleur et handicap, vie affective et sexuelle...)

Bref, pour tous, des moments forts, ouverts, porteurs, fédérateurs...



06

Quelques chiffres

60 ANS D'EXISTENCE

En **soixante ans d'existence**, l'association n'a cessé d'évoluer, agissant au quotidien pour améliorer les conditions de vie des familles et offrir aux Personnes en situation de handicap des solutions d'accueil leur permettant de s'épanouir, de progresser et de vivre dignement avec et parmi les autres.

Au-delà de son activité purement gestionnaire, l'Adapei de la Corrèze est avant tout une **association familiale** réunissant plusieurs centaines de parents mais aussi des amis qui se mobilisent, adhèrent et participent à la vie associative.

De par sa volonté inaltérable et déterminée de répondre aux besoins des Personnes en situation de handicap, fragilisés ou vulnérables, et aux attentes de leurs familles, elle dispose aujourd'hui d'un important panel de prises en charge.

22 ÉTABLISSEMENTS

L'association gère **22 établissements** et services, répartis sur l'ensemble du département.



ESAT
Ateliers Bessemer
MALEMORT



EANM
TULLE-SOUILHAC



IME de Puymaret
MALEMORT

800 PERS ACCOMPAGNÉES

Ils peuvent accueillir des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap.

En terme d'emplois (administratif, éducatif, services généraux...), l'Adapei de la Corrèze s'appuie sur plus de **350 salariés** permanents qui participent au fonctionnement des établissements et services.

07

Son implantation départementale

Dès l'origine, l'Adapei de la Corrèze s'est organisée en sections territoriales sur Brive/Malemort, Tulle et Ussel ce qui a permis d'ancrer et d'affirmer la **vocation départementale** de l'Association.

L'objectif poursuivi était d'établir sur les trois agglomérations principales corréziennes, des établissements et services pour offrir aux Personnes en situation de handicap et à leurs familles des **solutions** et un accueil de proximité facilitant autant que possible le retour au domicile familial et le maintien des Personnes proches de leurs origines.

C'est en ce sens que son action est toujours orientée.

Établissements Etablissements & Services Services médiacosociaux

ST GERMAIN LES VERGNES

- Dispositif Autorégulation
- Auto-Régulation de l'Autisme en Milieu d'Inclusion Scolaire

USSEL

- ESAT - Atelier Le Theil
- EANM (*Établissement d'Accueil Non Médicalisé - Centre d'Habitat*) - La Vialatte
- GEM (*Groupe d'Entraide Mutuelle pour Personnes Cérébrolésées*)

ACTIONS DEPARTEMENTALES

- Céphéi
 - Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
- PCPE (*Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées Autisme*)
- GEM TSA (*Groupe d'Entraide Mutuelle TSA*)
- EMAR (*Equipe Mobile d'Accompagnement Renforcé*)
- SAMSAH TSA (*Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés*)

TULLE

- ESAT - Atelier Mulatet
- EANM Tulle-Souilhac (*Établissement d'Accueil Non Médicalisé*)
- GEM (*Groupe d'Entraide Mutuelle pour Personnes Cérébrolésées*)

MALEMORT

- Coordination de Parcours
- Pôle Administratif et Financier
- Pôle Logistique
- ESAT - Ateliers Bessemer
- IME de Puymaret
 - Section des enfants et adolescents polyhandicapés
 - Section pour enfants avec des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)
 - Section déficiences intellectuelles moyennes à sévères
- EAM (*Établissement d'Accueil Médicalisé*)
 - Foyer d'Accueil Médicalisé de Puymaret
 - Foyer de Vie de Puymaret
- Entreprise Adaptée « Le Bistrot Mosaïc »

BRIVE

- UE(MA)
 - Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme : Ecole Roger Gouffault - Brive
 - Unités d'Enseignement :
 - Ecole Louis Pons - Brive
 - Collège Cabanis - Brive
- GEM (*Groupe d'Entraide Mutuelle pour Personnes Cérébrolésées*)
- SAMSAH (*Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés*)
- SAVS (*Service d'Accompagnement à la Vie Sociale*)
- Maison Émergence



L'Adapei de la Corrèze et son environnement

01

Son implication dans les réseaux

Depuis plusieurs années, des réseaux ont émergé dans le secteur médico-social. Ils marquent une volonté de travailler ensemble, de mettre en commun les moyens, les compétences, de prendre en compte des besoins spécifiques, d'avancer ensemble vers un même objectif : répondre aux besoins des Personnes et mettre en place des accompagnements adaptés

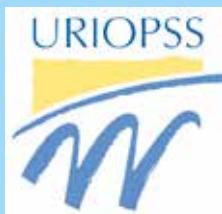
C'est ainsi qu'en Corrèze, plusieurs réseaux ou partenariats se sont constitués. A ce titre, un nombre important de partenariats techniques et politiques existent à ce jour. Ils sont déclinés dans les projets d'établissement. Compte tenu des enjeux considérables pour la Personne en situation de handicap, l'Adapei de la Corrèze s'est impliquée dans plusieurs d'entre eux et s'appuie sur ses plateaux-ressources (la liste des ces partenaires n'est pas exhaustive):

GCS "Santé Mentale" Corrèze

Ce Groupement de Coopération Sanitaire - Santé Mentale et Handicap s'inscrit dans le cadre d'une coopération entre établissements de santé, établissements médico-sociaux, professionnels, réseaux, associations et représentants des usagers et des familles, avec un maintien des spécificités de l'organisation sectorielle de la prévention, du dépistage et de la prise en charge des malades mentaux et des Personnes en situation de handicap, et ce dans le souci de la proximité, de la continuité des soins intra et extra hospitaliers et des besoins en accompagnement.

Il a pour mission principale actuellement de mettre en place, sur le département, le PTS (Plan Territorial de Santé Mentale). A noter que l'Adapei occupe le poste d'Administrateur Adjoint de ce groupement.

URIOPSS



L'URIOPSS est un acteur de la politique sanitaire et sociale. L'union inter régionale a pour but d'unir les organismes privés sans but lucratif, gestionnaires ou non d'établissements et services des secteurs traditionnels de l'action sanitaire et sociale.

De façon importante, un collectif des acteurs médico-sociaux et sociaux du département se mobilise et se réunit régulièrement en égard à différentes problématiques territoriales.

Plateforme des Directeurs Généraux

Afin de développer ensemble les capacités des associations à surmonter les défis de notre secteur, et forts des 7000 Personnes accompagnées et/ou accueillies dans leurs associations, les Directeurs Généraux de la Nouvelle Aquitaine ont convenu de :

- Se rencontrer, accompagnés de leurs collaborateurs, au minimum deux fois par an, sous forme de séminaire, afin d'échanger sur les évolutions de leurs organisations, sur leurs **projets** en particulier autour de leurs bonnes pratiques et de leur point d'excellence
- Se concerter lors de la mise à plat de leurs schémas directeurs du système d'information
- S'informer en cas de mise en place d'audits externes sur des secteurs d'évolution (achats, restauration, propreté, patrimoine,...)
- Échanger sur leur politique financière et de ressources humaines, notamment en cas **d'accords locaux** passés dans ces domaines (GPEC,...)
- Construire un observatoire avec des indicateurs communs (par ex : activité, caractérisation des publics, coûts à la place,...) en lien avec le travail mené par l'ANAP
- S'informer mutuellement des appels à projet sur les différents territoires et **partager** les expériences communes en la matière
- S'informer des évolutions du paysage administratif départemental et intra-régional (au sens de grande région)
- Se **coordonner** dans les représentations et responsabilités techniques prises en région (Unified, CRESS, Unifaf, IRTS, UDES, CFA,...) et s'informer des participations aux groupes et comités nationaux des professionnels de chaque association
- Montrer une capacité à **innover** ensemble et faire partager les innovations dans le cadre de la recherche et développement dans le domaine du handicap, y compris par la mise en place de recherches d'actions
- Être **pro actif** et s'informer, en tant qu'acteurs de champ de l'économie sociale et solidaire, et fort des 5000 salariés que les associations de la plateforme représentent, dans les engagements pris par chacun en matière d'emploi et de formation professionnelle (apprentissage, contrats professionnels, emploi d'avenir,...)
- Faire partager les **partenariats** mis en place au sein des territoires de chaque association aux fins d'essaimage sur tous les territoires

Groupe des Directeurs Généraux de l'ex-région Limousin

Ce groupe reste actif et fonctionne sur le même principe que la plateforme des DG régionaux, mais à une échelle plus locale.

CRA Limousin

Le Centre Ressource Autisme intervient en articulation avec les dispositifs de soins comme avec les dispositifs médico-sociaux concernés. Leurs missions s'exercent à l'égard des enfants, adolescents et adultes atteints d'autisme.



Et bien d'autres encore...







03

Son soutien aux Associations de Personnes en situation de Handicap

Sur un plan politique, l'Adapei de la Corrèze a souhaité promouvoir l'accès à la citoyenneté et l'expression des Personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, elle est à l'initiative, conjointement avec des salariés, de la création de deux associations importantes dans le dispositif.



Énergie 19

Créée le 11 janvier 2012, cette association porte un projet sportif et culturel. Elle travaille à la mise en place de rencontres inter-établissements strictement réservées à des Personnes en situation de handicap, et adaptées à leurs difficultés. Dynamique, elle permet à de nombreux résidents de sortir des structures, de se socialiser sur la base d'activités partagées par un grand nombre, et bien évidemment de pratiquer un sport de son choix. En dernier lieu, il faut noter l'affiliation de cette association à la fédération de sport adapté.

Championnats de France Canoë-Kayak 2019



L'équipe de basket d'Énergie 19
Championne Régionale 2018



FFSA (Fédération Française de Sport Adapté)

La Fédération Française de Sport Adapté (FFSA) a reçu délégation du Ministère des Sports pour organiser, développer, coordonner et contrôler la pratique des activités physiques et sportives des Personnes en situation de handicap mental, intellectuel ou psychique.

CDSA (Comité Départemental de Sport Adapté)

Le Comité Départemental du Sport Adapté de la Corrèze est l'antenne départementale de la Fédération Française du Sport Adapté. Son but est de promouvoir, d'organiser la vie sportive des personnes, jeunes ou adultes, en situation de handicap mental ou psychique, de former les différents acteurs de la vie associative et développer des projets avec les différents partenaires.



U



Les Orientations stratégiques

L'Adapei de la Corrèze reste plus que jamais en plein mouvement...

La mutation profonde de son offre est en marche, et les années qui viennent seront là pour le prouver. Cette mutation, comme d'ailleurs pour l'intégralité du champ médico-social, va impacter de façon extrêmement étendue nos fonctionnements, nos structures et nos pratiques. Il va falloir réinventer, se réinventer pour servir un seul et unique objectif : l'accès plein et entier de la Personne en situation de handicap à un statut de citoyen... Citoyen acteur de la vie de la cité, acteur de la vie professionnelle, acteur d'une véritable vie sociale, citoyen à part entière comme tout un chacun...

Ces orientations stratégiques vont ainsi décliner de façon pragmatique la feuille de route de notre association, sachant que si ces axes sont présentés sur quatre ans, il nous faudra opérer des évaluations intermédiaires et réviser autant que nécessaire les objectifs. Ainsi et dans ce cadre, le CPOM (2020-2024) est en cours de déploiement et fera l'objet d'un premier dialogue de gestion dès 2022.

Non seulement donc, nous allons présenter dans ce document l'évolution de nos structures et autres services via ce contrat signé avec l'ARS et le Conseil Départemental, mais également ce vers quoi nous allons sans forcément dépendre de nos financeurs historiques dans le cadre d'engagements forts et qui n'en constituent pas moins notre ADN.

Au-delà de ces profondes modifications structurelles, ce document présentera également les pistes de développement de notre Adapei, qui si nous ne les travaillons pas, pourraient à terme sonner le glas de notre Maison.

En effet, nous nous sommes largement développés lors de ces dernières années, mais il n'en reste pas moins vrai que le seuil critique n'est toujours pas atteint et qu'il nous faut, pour affronter l'avenir et nous pérenniser, encore innover, avancer sur d'autres pistes, travailler sur des partenariats, évoluer dans notre forme juridique, répondre à des appels à projets ou à candidatures, y compris pour certains sortant de nos compétences historiques...

Bref, nous sommes dans l'ère des possibles et nous devons tout faire pour que ces possibles se transforment en réalité... nous en avons l'ambition, les moyens, alors avançons !!!

01

Évolution statutaire et nouvelles missions

Dans l'attente de la mise en place de la transformation de l'Association en Fondation, il nous faut bien évidemment continuer à avancer et se donner les moyens de cette volonté. Par le biais d'appels à projets, l'Adapei de la Corrèze a décidé d'**investiguer le champ du social** qui de plus en plus se croise avec celui du médico-social.

C'est ainsi que nous constatons que de plus en plus de travailleurs handicapés orientés vers nos ESAT ne sont pas que des Personnes atteintes d'un handicap mental ou psychique, mais qu'elles présentent également un handicap social important. Cette évolution peut nous permettre également d'**investir le champ de la parentalité**, puisque sans avoir jusqu'à maintenant les moyens d'y répondre, nous y sommes chaque jour confrontés un peu plus.

C'est ainsi que nous devons faire évoluer les statuts associatifs afin de coller à cette réalité et nous donner les moyens légaux de pouvoir nous lancer dans ce type de nouvelles activités. Il en est de même pour le règlement intérieur qui n'a pas été revu depuis de trop nombreuses années et qui se trouve de ce fait complètement obsolète. Bien évidemment, cette décision et cette évolution de notre champ d'activités sera soumise à approbation par le biais d'une assemblée générale extraordinaire, à laquelle chaque adhérent sera chargé de donner un avis.

02

L'aide aux aidants



Avant toute chose, il est important- ici, de poser une définition de ce qu'est un aidant :

« La personne qui vient en aide à titre non professionnel, pour partie ou totalement, à une personne de son entourage dépendante, pour des activités quotidiennes. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non, et peut prendre plusieurs formes » ;

Ainsi, aider les aidants, c'est :

- Les soutenir
- Les accompagner
- Leur proposer des temps de répit
- Participer à leur qualité de vie

Ce document ne remet pas du tout cette affirmation en cause, et la renforce même, soutenue par le fait qu'elle est une association parentale basée sur une vraie solidarité entre familles.

- Nous avons donc pris la décision de consolider notre action en embauchant une chargée de projet, et ce non seulement pour consolider l'existant, mais encore pour parfaire les réponses de terrain.
- C'est ainsi que nous avons lancé des COPIL départementaux et que notre travail s'oriente désormais vers la mise en place d'une plateforme territoriale.

Sur cette base, de nombreux partenaires associatifs nous ont rejoint, dépassant par là-même le seul champ du handicap (France Alzheimer, la ligue contre le cancer, l'UNAFAM, l'Association des sourds-malentendants...).

Sous compétence du Conseil Départemental, cette action, bien qu'avancée dans la réflexion et dans la volonté d'affirmer une véritable organisation, doit désormais travailler sur son modèle juridique et économique.

- Dès le début d'année 2021, il est souligné qu'un tour des décideurs et éventuels porteurs financiers (Conseil Départemental, Maires...) a d'ores-et-déjà été amorcé. Le défi est ouvert et intégralement à relever...
- Si l'Adapei de la Corrèze se positionne sur un plan départemental, en ayant initié cette plateforme et en continuant à la porter, nous ne ferons pas pour autant l'économie d'une vraie structuration en interne. C'est la raison pour laquelle il a été demandé à la Professionnelle, chargée de projet dans le domaine, de réfléchir à ce que nous pouvons mettre en avant, développer, accompagner sur l'intégralité de nos établissements et services en réponse aux problématiques de nos propres aidants, sur la base de vraies propositions, réfléchies et structurées.

Au-delà de l'intervention de cette Professionnelle, spécifiquement dédiée à ce portage, il faut également souligner au sein de l'Adapei la présence d'une Assistante Sociale, qui viendra inscrire ses actions dans une démarche d'aide administrative, abondant ainsi la réponse apportée aux aidants.



03 L'évolution gestionnaire

L'Adapei de la Corrèze a donné le top départ de sa transformation en plateforme de services le 1er janvier 2021.

Pourquoi une plateforme ?

Au-delà d'afficher pour l'Adapei de la Corrèze une politique résolument tournée vers l'inclusion, la création d'une plateforme s'inscrit comme un moyen concret et pragmatique de mettre en musique cette volonté. Ainsi, non seulement elle répond aux souhaits des Personnes dans un cadre inclusif quasi automatique, mais au-delà, elle répond à un vrai virage mettant en place la désinstitutionnalisation.

La nécessaire évolution et structuration de la coordination de parcours, porte d'entrée systématique et systémique de la plateforme, doit se centrer exclusivement sur l'autodétermination des Personnes, leur accès à un véritable statut de citoyen sans être soumis aux contraintes institutionnelles qui déterminent encore trop souvent le projet mis en place pour ces mêmes Personnes.

Nous estimons que le travail engagé doit encore renforcer notre qualité de service, en fluidifiant nos réponses, en évitant les ruptures de parcours et en mettant en avant, une bonne fois pour toutes, la primauté de la Personne.

Nous pourrons, en mettant en place cette plateforme, passer véritablement d'une logique de place en silo, à une logique de parcours coordonnée.

Sur la base de la volonté des Personnes, de la fluidification des parcours, nous allons, par cette modification structurelle, pouvoir enfin mettre en place de véritables accompagnements modulaires.

L'Adapei n'a pas seule vocation à répondre aux attentes/besoins des Personnes dans le cadre de ses offres internes. La plateforme doit souligner la nécessité de s'inscrire dans une offre territoriale en facilitant la coopération avec les acteurs et partenaires. Ce fléchage, souvent mis en place dans l'urgence doit devenir un recours nécessaire, incontournable et automatique.

Nous connaissons désormais tous l'étude menée concernant la tarification « Serafin PH ». La prise en compte de ce mode de financement ne pourra que nous faciliter la tâche en passant d'une logique de places à une logique de prestations réalisées. Là aussi, notre transformation en plateforme de services doit nous permettre d'être avant-gardiste et faciliter ainsi cette anticipation.

04

Le Pôle Innovation Sociale

Le Pôle Innovation Sociale se voit confier de grandes missions :

- **La recherche/développement/réseau :**
il s'agit ici de décliner une veille concernant les appels à projets, appels à candidatures, appels à manifestation d'intérêt qui sont susceptibles d'intéresser notre association. Ces derniers seront ensuite retravaillés en relation avec l'offre concernée et peuvent de ce fait recouper la notion de développement de notre activité gestionnaire. Ce point s'avère de plus en plus crucial dans le secteur médico-social car il doit également nous amener à réfléchir à des dispositifs innovants posant ainsi les bases d'un avenir raisonnable et pertinent.
- **Le fundraising** constitue un axe fort de notre développement.
Il s'inscrit dans une recherche de fonds, autre que les financements historiques versés annuellement par le Conseil Départemental ou l'ARS. Cette recherche de fonds doit ainsi consolider notre partenariat avec des entreprises, des mécènes et nous permettre de mettre en place de nouveaux projets par un financement sortant des voies classiques.



05

Le Pôle Logistique

Ce pôle tout à fait nouveau, voit donc le jour dans le cadre de notre transformation en plateforme. Il a pour rôle essentiel de centraliser toutes les fonctions, comme son nom l'indique, qui tournent autour de la logistique.

C'est ainsi que nous y retrouvons par exemple, les agents de ménage, les personnels d'entretien qui ne seront plus rattachés à des structures mais qui interviendront sur ces dernières en fonction de l'effectivité de leurs besoins.

Organisé sur 4 grandes fonctions, ce pôle fondamental dans notre nouveau fonctionnement, devra ainsi faciliter les différents fonctionnements internes en permettant aux équipes, et à leurs responsables de dispositifs, de n'avoir à se concentrer uniquement que sur l'accompagnement des Personnes.

06

Le Pôle Vie Associative

Le Pôle Vie Associative a évolué eu égard, une nouvelle fois, à la mise en place de la plateforme.

En effet, nous avons souhaité l'abonder d'une mission de **Communication**, sur laquelle, avec un peu d'humilité, nous n'avons jamais été forcément pertinents jusqu'alors.

Il nous faut donc tracer un véritable plan de **communication interne et externe**.

Nous devons être beaucoup plus visible en communiquant non seulement sur nos projets, nos fonctionnements, mais aussi sur nos valeurs qui portent la marque «**Adapei de la Corrèze**».

A ce plan, vient historiquement se poser la nécessaire **Vie Associative** : cette mission est incontournable, et se trouve sous la responsabilité directe de la gouvernance associative.

Elle est ainsi chargée d'animer la vie, comme son nom l'indique, en créant de l'événementiel, des manifestations ayant pour vocation de rassembler, de socialiser, de faire tout simplement plaisir mais aussi de donner de la visibilité à notre association, venant ainsi agrémenter de façon rationnelle et pragmatique notre communication.

07

Le Pôle Administratif & Financier

Il convient de préciser que les différentes évolutions (comptables, législatives...) lui confèrent une mission de plus en plus stratégique et qu'il est un des maillons de la consolidation d'une vraie politique associative.

A ce titre, le niveau de compétences requis pour occuper un poste de technicien (comptable ou RH) au PAF a nettement été augmenté.

Il est à noter ainsi que nous avons de plus en plus de difficultés à recruter et qu'il va nous falloir repenser l'organisation complète établissements-services/PAF pour coller une nouvelle fois aux exigences et réalités. L'organigramme présenté devrait donc subir quelques modifications dans les mois à venir.

Mais parallèlement à ces différents pôles, il est important de poser de grandes missions transversales qui vont nécessiter également beaucoup d'énergie et venir scander les années qui viennent.

08

Évolution des modes d'accompagnement

1. Service de coordination de parcours

Comme nous avons déjà pu l'évoquer plus-haut, la coordination de parcours devient, dans notre fonctionnement en plateforme, l'unique et seule porte d'entrée.

De façon logique, nous avons ainsi souhaité qu'il soit rattaché à un pôle par définition transversal : le pôle logistique.

De par justement sa transversalité et son aspect incontournable, la déclinaison des missions de ce service revêt donc un caractère hautement stratégique.

Nous travaillons d'arrache-pied à l'effectivité de ce fonctionnement, et les années qui viennent ne seront pas de trop pour arriver à caler ce qui peut encore être présenté comme une véritable innovation.

Mais nous en sommes persuadés, ce service est préfigurateur pour préparer une révolution nommée « Serafin PH », et le meilleur outil que nous ayons pu réfléchir pour scander non plus une simple prise en charge mais un véritable parcours.

2. L'offre habitat

Le Département de la Corrèze s'est engagé dans une démarche forte en faveur de l'inclusion des Personnes en situation de handicap. Depuis de nombreuses années, l'Adapei de la Corrèze développe des projets visant l'inclusion des Personnes accompagnées au cœur de la Cité.

L'Offre Habitat doit ainsi encore évoluer et se diversifier afin de répondre aux besoins et souhaits des Personnes accompagnées : un habitat plus individuel, une plus grande autonomie, une inscription dans la vie sociale en tant que véritable citoyen, avec un accès aux services de droit commun. Si nous devons donc tendre au maximum vers cet habitat inclusif, cette réponse ne peut être toutefois exhaustive.

C'est bien la raison pour laquelle, l'Adapei continue à proposer des réponses individualisées, collant ainsi à la réalité des besoins de chacun. Certaines de nos structures, qui continueront à exister, n'en devront pas moins pour autant, revisiter leurs fonctionnements.



De façon plus précise, nous pouvons ainsi décliner les grands axes de fonctionnement de cette politique associative sous la forme du plan d'actions suivant :

- Les fermetures du foyer d'hébergement de « la Chêneraie » à Malemort ainsi que celle du foyer d'hébergement de « Tulle-Souilhac ». L'une est actée et la seconde en cours de déploiement.
- Chargée d'intervenir sur les lieux de vie d'habitat inclusif et d'ainsi accompagner les Personnes pour lesquelles les dispositifs d'aide et de soutien de droit commun sont insuffisants, une Équipe Mobile d'Accompagnement Renforcé (EMAR) à vocation départementale est déployée .

Constituée ainsi d'anciens professionnels de foyer, elle devient un SAVS « renforcé » et se trouve désormais rattachée au SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) de l'offre vie sociale.

Cette Équipe Mobile d'Accompagnement Renforcé aura également comme vocation d'accompagner des Personnes Handicapées Vieillissantes qu'elles soient à leur domicile ou bien encore en EHPAD, venant ainsi en appui des équipes déjà existantes.

- Bien que le Foyer d'hébergement de la Chêneraie fermera ses portes très prochainement, l'Adapei restera propriétaire de ces murs. Des travaux en 2021 ont été lancés, et adapteront l'infrastructure à l'accueil du FAM (dont les locaux actuels ne sont plus adaptés) ainsi que des Personnes les moins autonomes du Foyer de vie de Puymaret. Les Personnes les plus autonomes du Foyer de vie de Puymaret seront quant à elles hébergées dans les anciens locaux du FAM. Ce nouvel ensemble, afin de coller aux nouvelles données administratives, deviendra un EAM (Établissement d'Accueil Médicalisé).
- L'unité de vie du Foyer de vie de Puymaret accueillant des Personnes (Troubles du Spectre Autistique) sera externalisée pour s'installer en cœur de ville à des fins une nouvelle fois inclusives. Elle restera toutefois une des branches et un moyen de réponse du Foyer de vie.
- Le Foyer de Tulle-Souilhac, fermant ses portes pour sa partie Hébergement, sera transformé in extenso en Foyer de vie pour Personnes Handicapées vieillissantes. Sa vocation sera départementale et non limitée à des Personnes venant de structures de l'Adapei de la Corrèze. A noter qu'il conservera deux places d'accueil d'urgence pour tous publics confondus et ayant besoin d'une réponse réactive et pertinente.
- Le Foyer de La Vialatte à Ussel gardera lui sa vocation de centre d'habitat puisqu'il pourra accueillir indistinctement des Personnes relevant de Foyer d'hébergement, de Foyer de vie ou bien encore d'accueil de Personnes Handicapées Vieillissantes.
- Le Foyer de Tulle-Souilhac et le Foyer de la Vialatte à Ussel constitueront ainsi, et toujours dans le cadre des nouvelles appellations administratives, un EANM (Établissement d'Accueil Non Médicalisé).



- Il convient enfin dans la déclinaison de ces profondes modifications, de préciser que nous ne pourrons initier ces changements uniquement lorsque les orientations correspondront à la réalité des difficultés que présentent les Personnes que nous accompagnons. En effet, il va nous falloir ré-orienter des résidents sur d'autres types de structure car leurs pathologies ne correspondent plus aux possibilités d'accueil ou bien encore à l'agrément de la structure.

C'est ainsi principalement le cas sur le Foyer de Puymaret, où nous encourons un risque en termes de responsabilité mais aussi et surtout un risque sécuritaire pour certaines personnes accueillies.

Nous connaissons les difficultés familiales, voire réticences, à ce type de démarche, mais la réalité ne peut nous fermer les yeux et nous ne faisons que nous inscrire dans un « mieux » réel pour la Personne.

Comme nous pouvons ainsi le voir dans le déroulé de ce plan d'actions, l'Adapei de la Corrèze se lance dans une transformation profonde de son offre et devient concrètement un fer de lance de la démarche d'inclusion sur un plan départemental.

Nous pouvons ainsi affirmer, bien qu'en toute humilité, que la Personne en position de Citoyen à part entière ne doit pas se limiter à une déclaration mais doit bien au-delà se décliner sous forme d'axes organisationnels et pragmatiques. Nous tentons bien humblement d'en faire la preuve...

3. L'offre Travail

Dans le cadre du plan de transformation des ESAT 2022 sont déclinés les objectifs suivants :

- Les ESAT deviennent des « Établissements et Services d'ACCOMPAGNEMENT par le Travail »
- L'Orientation en « Milieu Protégé » devient « Parcours Renforcé en Emploi »
- Facilitation des passerelles entre les ESAT et le milieu ordinaire :
 - Droit aux allers/retours sans nouvelle décisions de la CDAPH
 - Cumul possible entre temps partiel Esat et temps partiel en milieu ordinaire
- Nouvel outil d'accompagnement obligatoire : le Carnet de Parcours et de Compétences remis à l'entrée en ESAT qui permet au TH de s'auto-évaluer en termes de parcours et d'autonomie
- Le projet professionnel s'enrichie du projet de vie ▪ Ouverture du Compte Personnalisé de Formation (CPF) pour les Personnes accompagnées
- Nomination, parmi les Travailleurs Handicapés, d'un délégué des Personnes au CVS
- Suppression des agréments au profit d'un pilotage par file active
- Création d'une instance mixte Qualité de Vie au Travail, Hygiène/Sécurité, Évaluation des Risques Professionnels
- Possibilité d'attribution d'une prime PEPA, d'une Mutuelle



Travaillant ainsi dans ce contexte, ce programme doit lui aussi être décliné en plan d'actions :

- Développer le nombre de places dans l'esprit « ESAT de transition ». Cet accompagnement pose d'emblée une limite de trois ans maximums, pour amener la Personne à intégrer le milieu ordinaire de travail. Basée sur le principe d'un étayage qui tend à diminuer au fil du temps, cette démarche est une nouvelle fois basée complètement sur une insertion professionnelle pensée, accompagnée mais qui permet aussi un retour en arrière si besoin
- Monter en compétences nos personnels encadrant de façon à ce qu'ils connaissent et maîtrisent véritablement la nature des handicaps auxquels ils sont confrontés
- Travailler des passerelles en interne et en externe pour que l'ESAT Adapei de la Corrèze devienne également un lieu formateur pour certains Jeunes des différents IME du département, mais aussi pour des Personnes actuellement accueillies en Foyer de vie et pour lesquelles des stages « travail » peuvent être pertinents pour servir leur parcours
- Monter en pression, une nouvelle fois en référence aux Personnes en situation de handicap psychique, dans les partenariats avec les structures psychiatriques et autres services de type SAMSAH. L'objectif est ainsi de se concentrer pour l'ESAT uniquement sur le travail et s'appuyer de fait sur des dispositifs de droit commun pour éviter les ruptures de parcours.
- Création d'un centre ressources

L'Entreprise Adaptée

Développer :

- Augmenter le nombre de repas en liaison froide (action commerciale prioritaire)
- Retravailler l'offre du Bistrot Mosaïc
- Développer l'offre plateaux repas et vente à emporter
- Proposer une véritable offre traiteur
- Lancer une campagne importante d'information concernant notre offre de location de salle de réunion avec service



La cuisine du
Bistrot Mosaïc

Ou à créer :

- Retravailler le fonctionnement des cuisines satellites « mixtes » des établissements (liaisons froides et postes grillade et friture)
- Dispenser un conseil et mettre à disposition des personnels auprès des cuisines d'entreprises
- Créer un portage de repas pour personnes âgées (en partenariat avec CEPHEI par exemple)
- Créer un atelier haché protidique avec mise sous vide à destination des EHPAD, MAS...

4. L'offre Enfance

La transformation telle que déjà évoquée va donc nous amener, dans le strict respect des objectifs fixés dans le cadre du CPOM, à recomposer l'offre Enfance en deux grands services :

Le dispositif SESSAD. Il sera lui-même composé :

- D'une Unité d'Enseignement Maternelle Autistes (UEMA) accueillant 7 enfants présentant des troubles du spectre autistique à Brive. Ses objectifs : un accompagnement en externat, une inclusion scolaire et un accompagnement aux aidants, notamment par la mise en place de guidance parentale.
- D'un SESSAD dispositif d'autorégulation accueillant 10 enfants présentant également des troubles du spectre autistique à Saint Germain les Vergnes. Ses objectifs, adressés à une autre tranche d'âge que pour les enfants de l'UEMA, n'en restent pas moins les mêmes.
- D'un SESSAD renforcé de 18 places, positionné sur une unité d'enseignement à l'école Louis Pons de Brive, ainsi que sur une unité d'enseignement au Collège Cabanis de Brive. Ses objectifs peuvent se résumer en 4 grands points : un accompagnement en externat (apprentissage et/ou renforcement de l'autonomie), un travail sur l'inclusion sociale, scolaire ainsi qu'un travail également autour du soutien à apporter aux aidants.
- D'un SESSAD Pro de 7 places. Les supports d'accompagnement pour 3 jeunes consisteraient en la mise en place d'un partenariat fort avec des dispositifs existants comme Andros confiserie, Différent et Compétent, mais aussi sur la mise en place d'un parcours coordonné en ESAT, ainsi que sur la mise à disposition de l'espace ressources de l'offre travail/insertion. Pour 4 autres, ayant des compétences professionnelles moindres, les objectifs passeront par le dispositif Différent et Compétent, par des immersions en ESAT ainsi que par des suivis en ateliers professionnels au sein de l'IME.

Le dispositif IME :

- Une section pour 10 enfants déficients intellectuels (13 au terme du CPOM) travaillant sur une approche sensorielle et thérapeutique, tout en favorisant bien évidemment un travail important dans l'approche éducative.
- Une section pour enfants polyhandicapés de 25 places (dont 8 pour des enfants à besoins intenses). L'objectif de cette section est de répondre au défi qualité polyhandicap. D'ores et déjà inscrit dans cette démarche, il faudra répondre de façon très fine et qualitative à l'accompagnement médical, sensoriel, éducatif, tout en ne négligeant pas une nouvelle fois l'aide aux aidants.
- Une section pour 12 enfants présentant des troubles du spectre autistique (dont 4 places en internat). Tout comme pour le défi qualité polyhandicap, cette section aura pour objectif de « décrocher » sa certification dans le cadre du défi qualité autisme en développant les mêmes axes de travail.
- Une unité d'enseignement externalisée pour des enfants soit polyhandicapés soit autistes. Cette unité baptisée « Les petits écoliers » fera l'objet, en relation avec l'Éducation Nationale, d'une création. Elle devra ainsi développer un accueil séquentiel sur une école du bassin de Brive (non déterminée à ce jour), tout en continuant à développer tous types d'accompagnements nécessaires à l'enfant.



- La création d'une équipe mobile, développée par redéploiements de moyens. Cette équipe aurait vocation à :
 - Sensibiliser aux handicaps nos partenaires, ou tous services en faisant la demande
 - Mener une véritable guidance parentale
 - Créer un accueil de répit pour des enfants polyhandicapés, sur la base d'un accueil de 9 week-ends par an
 - Favoriser et mettre en place des actions tracées vers les aidants.

5. L'offre Vie Sociale

L'offre Vie Sociale s'inscrit par excellence dans la déclinaison de l'inclusion...

Constituée essentiellement de services œuvrant en « milieu ouvert », elle doit continuer à s'étoffer pour servir le parcours de la Personne en situation de handicap, et constitue à ce titre, une offre de l'Adapei qui ne pourra que se développer dans les années à venir.

Cette offre vient d'ailleurs de vivre de profondes mutations et l'année 2022 va être une nouvelle fois, la preuve de sa constante évolution. En effet, plusieurs indicateurs viennent éclairer ce propos :

- La relocalisation des locaux SAVS et SAMSAH sur le bassin de Brive. Historiquement séparés en deux (Tulle et Brive), nous avons souhaité pour ces deux services coller à une réalité qui pose la majorité des accompagnements à effectuer sur le bassin de population le plus peuplé du département. Bien évidemment, une permanence restera en place à Tulle.
- L'agrément du SAVS a été revu et corrigé et cette opération nous permet ainsi, comme évoqué dans l'offre Habitat, d'intégrer l'Équipe Mobile d'Accompagnement Renforcé (EMAR) pour 20 places.
- Cette équipe, officiellement en place en 2021, va ainsi pouvoir prendre sa pleine mesure dès 2022 et opérer sur le territoire dans le cadre du suivi de Personnes sortant de foyers d'hébergement et ayant de gros besoins en termes d'accompagnement à l'autonomie et à la vie sociale, mais aussi d'intervenir auprès de Personnes Handicapées Vieillissantes vivant en EPHAD ou à domicile et dont les besoins ne sont que partiellement couverts.
- Le SAMSAH, sur la base de son agrément, vient confirmer la « montée en pression » du handicap psychique puisque les orientations vers ce service restent extrêmement importantes avec des situations de plus en plus préoccupantes. Dès le 1er janvier 2022, se rajoutera la création d'un nouveau service : le SAMSAH TSA. Il rayonnera sur l'intégralité du département et aura pour vocation de suivre des Personnes TSA (12 places en file active).
- Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (le SAAD Céphei) connaît lui aussi une profonde évolution. Sa montée en pression est d'ores et déjà avérée et prouve donc sa légitimité sur le territoire. Il n'en reste pas moins vrai que les parts de marché doivent encore être développées pour asseoir de façon plus pérenne son avenir, ceci constituant une orientation stratégique majeure. Dédié bien évidemment aux Personnes en situation de handicap, il œuvre également désormais dans le champ de la parentalité sur la base d'une offre de service contractualisée avec le Conseil Départemental. Les résultats obtenus sont d'ailleurs assez probants puisque cette collectivité territoriale a augmenté de façon conséquente sa demande de suivis par Cephei. Mais ce constat ne peut nous satisfaire complètement et c'est ainsi que nous allons tenter de développer, toujours en termes d'orientations stratégiques, une branche SAAD Familles.

- Les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) sont désormais au nombre de 3 à destination de Personnes cérébrolésées. Implantés sur les sites de Tulle et de Brive, 2021 a ainsi pu concrétiser une nouvelle ouverture sur le bassin d'Ussel. Ces dispositifs répondent véritablement aux besoins de ces Personnes et sont très largement utilisés par ces dernières.
- Mais nous ne pouvons parler des GEM sans évoquer la création du GEM TSA qui a également ouvert ses portes à Brive en 2021 et qui a, quant à lui, une portée départementale. Ce nouveau dispositif, basé sur le même fonctionnement que cité précédemment, est en cours d'installation et de déploiement.
- Le dispositif Andros Confiserie reste toujours aussi innovant tant dans son approche que dans son fonctionnement. Toutefois, nous nous devons de souligner qu'il y a encore pas mal de difficultés à le pérenniser dans la mesure où sa montée en charge, loin d'être régulière et linéaire, remet en cause l'équilibre financier. En termes stratégiques, nous avons donc encore des efforts à faire, beaucoup de points à caler avant que d'envisager un avenir radieux sur ce dispositif.
- Le PCPE (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées) va devoir rapidement se relancer dès 2022. La file active reste toutefois et pour le moins abondante et nous ne pouvons qu'espérer une régulation des suivis. L'ouverture précédemment posée du SAMSAH TSA devrait y contribuer.

6. Les réponses à apporter aux Personnes handicapées vieillissantes

Nous avons, par le biais de notre offre Habitat, mis en place un nouveau foyer de vie pour Personnes handicapées vieillissantes. Par le biais de notre offre Vie Sociale, nous avons également pu décliner une Équipe Mobile d'Accompagnement Renforcé chargé d'intervenir au sein des EHPAD.

Ceci est donc un début de solutions adaptées mais loin d'être suffisant. Bien évidemment, nous ne partons pas de rien puisque des réponses existent, mais il est ainsi aisé de constater que la palette reste insuffisante tant en volume qu'en variété, d'autant que les perspectives « temps » vont amener à rentrer dans le champ des besoins un nombre de personnes encore plus important. Toutes les statistiques sur lesquelles nous nous appuyons le démontrent.

Nous n'avons au niveau de l'Adapei de la Corrèze, pas vocation à décliner toutes formes de services mais avons néanmoins la mission de veiller à ce que cette palette de solutions soit effective. Les travaux d'un prochain schéma départemental de l'autonomie devant s'ouvrir dans les mois qui viennent, et après bien évidemment mûre réflexion, nous porterons les propositions suivantes :

- Un EHPAD spécialisé Handicap
- Le travail sur le maintien à domicile avec la création envisagé d'un SSIAD spécifique PH
- La création d'un SPASAD :

Il s'agit d'un Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile. Sa raison d'exister repose sur la conjonction de services déjà existants, à savoir l'intervention d'un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile croisée avec celle d'un Service de Soins Infirmiers À Domicile. La mise en place de ce type de service est préconisée dans la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015.



7. Développer une politique culturelle et artistique

La Commission de la culture, de l'éducation et de la communication a mis en avant un rapport en juillet 2017 portant sur « Culture et handicap : une exigence démocratique ».

« A l'origine de cette décision figure l'idée que l'accès à la culture ne saurait se résumer à une démarche passive. La culture se vit, s'expérimente et se pratique ».

La Culture aujourd'hui est bien abordée dans les différentes offres de l'Adapei qui les déclinent de manière très opérationnelle à l'attention des personnes en situation de handicap, des aidants et des jeunes aidants.

Ok danse, la chorale de l'Adapei, les sorties en médiathèque, la participation à Brive Festival, l'atelier théâtre répit jeunes aidants, les visites, les expositions... sont autant d'actions qui se poursuivent ... ou non et qui peuvent ...ou non s'inscrire de manière récurrente sur le calendrier.

La thématique Culture a fait l'objet d'un dossier spécial « culture et handicap » dans la revue *Le Mag' de l'Adapei*, de juillet 2018. Cette même année, l'aventure littéraire du livre « Des sentiments... comme les autres ! » a pu être mise en valeur à l'occasion de la Foire du Livre de Brive en se hissant fièrement au top 10 des meilleures ventes.

Si l'Adapei de la Corrèze est convaincue et favorise le droit et l'accès à la culture, cette volonté n'avait pas encore été affichée officiellement dans son projet associatif global avec le souhait d'une démarche culturelle structurée pérenne se déclinant dans les projets d'établissements et services.

C'est pourquoi, l'Adapei entend **encourager les dynamiques d'ouverture culturelle s'appuyant sur la co-construction en associant le plus en amont possible les professionnels, les personnes accompagnées, leurs proches et les partenaires.**

L'ensemble des domaines artistiques et patrimoniaux doivent pouvoir être concernés : spectacle vivant (théâtre, musique, danse, cirque, arts de la rue...), arts plastiques, visuels, graphiques, cinéma, livre, lecture et écriture, patrimoine, musée, architecture...

L'Adapei doit pouvoir **faire preuve de créativité et s'appuyer sur des coopérations internes et externes et favoriser les échanges intergénérationnels ainsi que l'ouverture sur son environnement.**

Les projets culturels doivent avoir **une forte dimension inclusive** avec pour ambition d'insuffler de l'innovation, du rêve et de l'émotion.



Conclusion



« Tenter de faire vivre l'Adapei de la Corrèze reste un défi qui se conjugue au quotidien.

Entre Covid, législation qui s'alourdit, engagement en voie de disparition, problèmes de recrutement et d'attractivité de notre secteur, raréfaction des crédits, il nous faut savoir très exactement où nous allons pour ne pas perdre le cap...

Et ce sont bien justement ces orientations stratégiques qui constituent notre boussole et qui scandent le déroulement de nos projets.

Ne pas nous départir de ce cap, c'est aussi continuer à nous mobiliser pour l'intégralité des Personnes que nous accompagnons, et tenter, une nouvelle fois, de faire encore mieux pour elles, et avec elles.

J'espère sincèrement que ce document aura été assez explicite pour vous puisqu'il se pose comme le cœur de la machine et qu'il engage notre Association sur plusieurs années...

En tout état de cause, n'hésitez surtout pas à nous solliciter pour plus d'explications.

Ces orientations, comme vous aurez pu le constater, sont profondes, motivées mais nous amènent aussi vers un autre paradigme qu'il convient de précéder plutôt que de subir. Ce positionnement stratégique nous a jusqu'à maintenant réussi, gageons qu'il continuera à nous porter.

L'Adapei de la Corrèze a toujours affirmé sa volonté de trouver des solutions qui sortent parfois des « sentiers battus », et ce, dès lors qu'elles viennent alimenter le parcours de vie des Personnes que nous accompagnons.

Ce point constitue notre moelle, la moelle d'un mouvement parental et engagé.

En période de tempête, le bateau tangue sous les différentes impositions, mais les matelots restent à leur place et continuent à naviguer... arriverons-nous un jour à bon port ? L'avenir nous le dira... ».

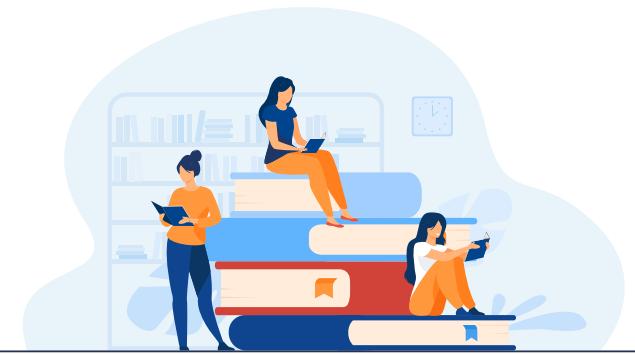
G. RESTOUEX
Directeur Général

Textes de références

Le projet associatif de l'Adapei de la Corrèze est établi par référence à divers textes* :

- Statuts et Règlement Intérieur de l'Adapei de la Corrèze.
- Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et ses décrets d'application.
- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des Personnes handicapées.
- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.
- Annexes XXIV et XXIV ter sur les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant des déficiences intellectuelles ou inadaptés et des enfants ou adolescents polyhandicapés.
- Convention relative aux droits des Personnes en situation de handicap du 13/12/2006.

* Ces textes peuvent être consultés au Siège de l'Adapei de la Corrèze.



Glossaire

- ANAP : Agence Nationale d'Appui à la Performance.
- ARS : Agence Régionale de Santé.
- CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles
- CD : Conseil Départemental.
- CDAPH : Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées.
- CDSA : Comité Départemental du Sport Adapté.
- CH : Centre d'Habitat.
- COPIL : Comité de Pilotage.
- CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.
- CREAHI : Centre Régional d'Études et d'Actions pour les Handicaps et Inadaptation en Limousin.
- EAM : Établissement d'Accueil Médicalisé.
- EANM : Établissement d'Accueil Non Médicalisé.
- EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.
- ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail.
- FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé.
- FFSA : Fédération Française du Sport Adapté.
- FV : Foyer de Vie.
- FVPHV : Foyer de Vie pour Personnes Handicapées Vieillissantes.
- GCSMS : Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale.
- GEMSEL : Groupement d'Établissements Médico-Sociaux et Éducatifs du Limousin.
- HAS : Haute Autorité de Santé.
- IME : Institut Médico-Éducatif.
- IRTS : Institut Régional de Travail Social.
- MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées.
- PHV : Personne Handicapée Vieillissante.
- RBPP : Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles.
- SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés.
- SAAD : Service d'Aide À Domicile.
- SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.
- SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile.
- SPASAD : Service Polyvalent d'Aide et de Soins À Domicile.
- SSIAD : Service de Soins Infirmiers À Domicile.
- TH : Travailleur Handicapé.
- UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme.
- UNAASS : Union Nationale des Associations Agréées des Usagers du Système de Santé.
- UNAFAM : Union Nationale des Amis et Familles de Personnes Malades.
- UNIFAF : Fonds d'assurance formation de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale, privée à but non lucratif.
- UNIFED : Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social.





Adapei de la Corrèze
3 allée des Châtaigniers - 19360 Malemort
05.55.17.75.90
siege@adapei-correze.fr
www.adapei-correze.fr

Ce Projet Associatif Global a été élaboré par une commission associative composée de représentants de l'organisme gestionnaire, de parents et de professionnels.

Ce projet a été transmis aux autorités de contrôle et de tarification, aux adhérents, à nos différents partenaires, ainsi qu'à l'ensemble des salariés.

Il est consultable à l'affichage sur les panneaux des établissements réservés aux informations associatives.

Approuvé par l'Assemblée Générale du 8 juin 2022, sa validité est fixée à quatre ans mais il peut être révisé et amendé à tout moment, afin de prendre en compte toute évolution.